



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 octobre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Octobre 1996

Réduction de titres de recettes sur exercices antérieurs

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,
M. Claude VITELLINI

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

Eau et Assainissement

Réduction de titres de recettes sur exercices antérieurs

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Des réductions de recette sur des factures d'eau qui concernent les exercices antérieurs doivent être effectuées pour les motifs suivants :

1°) Remboursement de la pénalité de la double redevance d'assainissement :

Certains abonnés ont été pénalisés de la double redevance d'assainissement pour défaut de raccordement au réseau.

Ces déclarations ayant été faites avec retard et le raccordement ayant été vérifié conforme par le service des eaux, il y a lieu de rembourser la pénalité de la double redevance à ces abonnés depuis la date effective du raccordement, en application de l'article 2.1 du règlement d'assainissement.

- [redacted] [redacted]	371,80
- [redacted] [redacted]	608,75
- [redacted] [redacted]	1 405,41
- [redacted] [redacted]	177,32
- [redacted] [redacted]	2 868,17
- [redacted] [redacted]	216,17
- [redacted] [redacted]	137,28
- [redacted] [redacted]	1 114,02
- [redacted] [redacted]	2 973,92
- [redacted] [redacted]	4 815,51



- SEMI NIORT

14 564,69

- SEMI NIORT

10 818,73

50 726,20

2°) Des erreurs de facturation provenant essentiellement de lectures erronées de compteurs obligent à procéder à des réductions de recettes sur les factures d'eau correspondantes :

Il s'agit :

	eau	assainissement
- V.D.N. par M.P.T.		
	320,74	211,97
-		
	656,62	474,37
-		
	4 125,05	
- OPAC		
	767,51	550,40
-		
	50,00	
- OPAC		
	3 249,25	2 328,40
	<u>9 169,17</u>	<u>3 565,14</u>

TOTAL :

B.A. EAU : 9 169,17

B.A. ASSAINISSEMENT : 54 291,34

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la réduction de ces titres de recette et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets annexes sur l'article 6718.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)